

Date de la Convocation : 10 avril 2017
Membres en exercice : 11
Présents ou représentés : 10 Votants : 10
Absent excusé : 1 dont procuration
Absent : 1

Secrétaire : M. CAYEUX Frédéric

Objet : Procès- verbal

L'an deux mille dix-sept, le quatorze avril deux Mil dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.

Etaient également présents : Mesdames et Messieurs Frédéric CAYEUX, Helen MOTTE, Dominique GROUT, Marie-Paule LOSSET, Andréa REYNAUD, Laurent CROCHEMORE, Morgane SENAY et Daniel ALLAIN.

Absent excusé : Monsieur Jean-Yves SORET

Absent : Monsieur Vincent DELEGUE.

I – Procès-Verbal :

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 1

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

II - Compte administratif 2016 budget communal

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 1

Selon la loi NOTRe, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des travaux effectués en 2016.

Informatique	1 265, 81 €
Concession logiciel	2 226, 24 €
Travaux	26 032, 22 €

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LOSSET Marie-Paule, Doyenne du Conseil Municipal, pour présenter le Compte Administratif 2016. Celui-ci se présente comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 55 160, 27 €

Section d'investissement : déficit de - 34 862, 13 €

Monsieur le Maire se retire et le Conseil Municipal l'**APPROUVE** à la majorité des présents.

Monsieur le Maire reprend la séance et remercie Madame LOSSET Marie-Paule.

III - Compte de gestion 2016 budget communal

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 1

Monsieur Franck BLANCHET, Maire, ayant repris la présidence,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des opérations effectuées du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

IV - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	PART AFFECTEE A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	
INVEST	- 49 725,70 €		14 863, 57 €	45 000, 00 €	45 000 €	- 10 137, 87 €	pour mémoire 001 34 862, 13 €
FONCT	79 937, 39 €	49 725,70 €	24 948, 58 €			55 160, 27 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	55 160, 27 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	55 160, 27 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	55 160, 27 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

V - Vote du taux des taxes

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 1

Vu le code général des impôts portant sur les délibérations relatives à la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Vu la Loi des Finances de 1995 ;

Le Conseil Municipal après délibération, **DECIDE** d'augmenter les taux. Ils se présentent donc comme suit :

Taxe d'habitation :	15, 19 %
Taxe foncière (bâti) :	28, 33 %
Taxe foncière (non bâti) :	41, 78 %

VI - Compte administratif 2016 « Le Clos Masure »

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 1

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame LOSSET Marie-Paule, Doyenne du Conseil Municipal, pour présenter le compte administratif 2016.

Celui-ci présente un résultat global de 68 426, 47 €.

Monsieur le Maire se retire et le Conseil Municipal l'**APPROUVE** à la majorité des présents.

Monsieur le Maire reprend la séance en remerciant Madame LOSSET Maire-Paule d'avoir présenté l'ensemble de l'exercice 2016, il exprime également ses remerciements à l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal.

VII - Compte de gestion 2016 « Le Clos Masure »

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 1

Monsieur Franck BLANCHET, Maire, ayant repris la présidence,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des opérations effectuées du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VIII - Subventions Communales 2017

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Municipal **DECIDE** le report du vote des subventions à une date ultérieure.

IX - Budget Primitif 2017

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions de budget présentées par Monsieur le Maire, équilibrées en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 362 253, 30 € et équilibrées en recettes et en dépenses d'investissement la somme de 146 667, 17 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le Budget Primitif 2017.

X- Budget Primitif 2017 « Le Clos Masure »

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Municipal **DECIDE** de transférer la somme de 38 000 € du budget annexe du lotissement "Le Clos Masure" vers le budget principal de la commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du Clos Masure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions de budget présentées par Monsieur le Maire, équilibrées en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 496 065, 53 € et en suréquilibre en recettes d'investissement à la somme de 563 801 € et en dépenses d'investissement à la somme de 327 064, 53 €.

Questions diverses et informations :

- Le Maire annonce que le PLU de la commune a été arrêté.
- Certains conseillers demandent qu'un rappel soit fait sur les nuisances sonores et sur les déchets dans le Vattetot infos. De plus, une note sera mise pour expliquer le vote du taux des taxes 2017.
- Il est demandé des explications sur les travaux de la Cavée.
- Proposition de mettre un stationnement route du Gros Chêne.
- Il est rappelé qu'un câble est toujours en aérien chemin de la Prunerolle. Une lettre en recommandée sera envoyée au locataire ou propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.